

Dates clés et information pour vos impôts 2025

Dates limites

Cotisations CELI pour 2025	Le 31 décembre 2025
Demande de prêt REER auprès de B2B Banque	Le 17 février 2026
Cotisations REER pour 2025	Le 2 mars 2026
Remboursements du Régime d'accession à la propriété pour 2025	Le 2 mars 2026
Transformation REER en FERR	Le 31 décembre de l'année où le détenteur atteint 71 ans

Accédez à votre compte de placement en ligne d'Assomption Vie

Consultez la valeur de vos placements en un instant, accédez à vos contrats et documents importants de façon sécurisée et mettez à jour vos renseignements personnels rapidement, le tout dans un portail en ligne pratique.

Créez votre compte en ligne dès aujourd'hui :

1. Visitez **www.assomption.ca**
2. Cliquez sur **Coin Client** → **Investissements**
3. Cliquez sur **Créer votre compte**



Balayer le code pour voir les instructions étape par étape

Limites annuelles 2025

Cotisations REER

Votre limite de cotisation est de **18 % de votre revenu gagné en 2024**, jusqu'à un maximum de **32 490 \$**, moins tout facteur d'équivalence.

Pour connaître votre droit de cotisation REER, consultez votre espace **Mon dossier** de l'Agence de revenu du Canada, ou votre plus récent **avis de cotisation**.

Cotisations CELI

Pour 2025 : 7 000 \$

Cumulatif¹ : 102 000 \$

Pour connaître votre droit de cotisation au CELI, consultez votre espace **Mon dossier** de l'Agence de revenu du Canada, ou votre plus récent **avis de cotisation**.

¹ Si vous aviez 18 ans en 2009 et que vous n'avez jamais cotisé à un CELI, votre droit de cotisation cumulatif est de **102 000 \$**. Les droits inutilisés sont **reportés d'une année à l'autre**.

Cotisations CELIAPP

Pour 2025 : 8 000 \$

À vie : 40 000 \$

Vous pouvez reporter jusqu'à 8 000 \$ de droits de cotisation inutilisés à l'année suivante, sous réserve du plafond à vie.

Après avoir produit votre déclaration de revenus et rempli **l'annexe 15** pour l'ouverture de votre premier CELIAPP, vous pourrez consulter vos droits de cotisation restants pour l'année suivante dans votre espace **Mon dossier** de l'Agence de revenu du Canada ou votre plus récent **avis de cotisation**.

Reçus et feuillets d'impôts

Les reçus pour les contributions à des placements enregistrés :

- Effectuées du **1^{er} mars au 31 décembre** sont envoyés par la poste et téléchargés sur le compte en ligne du client à la mi-janvier.
- Effectuées dans les **60 premiers jours de la nouvelle année** (s'appliquant à l'année fiscale précédente) sont envoyés par la poste et téléchargés sur le compte en ligne du client à la mi-mars.

Les feuillets d'impôts tels que T4A, T4RSP, T4RIF, T5 et T5007 sont envoyés aux clients avant la fin février. Le feuillet T3, quant à lui, est envoyé **avant la fin mars**.

Tous les feuillets d'impôt, à l'exception des assurances collectives, des assurances individuelles, et des rentes, sont également téléchargés sur le **compte en ligne du client**.

Taux d'imposition fédéral pour 2025

Taux d'imposition	Revenu imposable
14,5 %	sur la partie de votre revenu imposable qui est de 57 375 \$ ou moins, plus
20,5 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 57 375 \$ jusqu'à 114 750 \$, plus
26 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 114 750 \$ jusqu'à 177 882 \$, plus
29 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 177 882 \$ jusqu'à 253 414 \$, plus
33 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 253 414 \$

Pour connaître les taux d'imposition provinciaux et territoriaux, consultez le site de [l'Agence de revenu du Canada](#).

Retrait minimum annuel du FERR

% de la valeur de marché

Âge	Retrait minimal
60	3,33 %
61	3,45 %
62	3,57 %
63	3,70 %
64	3,85 %
65	4,00 %
66	4,17 %
67	4,35 %
68	4,55 %
69	4,76 %
70	5,00 %
71	5,28 %
72	5,40 %
73	5,53 %
74	5,67 %
75	5,82 %
76	5,98 %
77	6,17 %
78	6,36 %
79	6,58 %
80	6,82 %
81	7,08 %
82	7,38 %
83	7,71 %
84	8,08 %
85	8,51 %
86	8,99 %
87	9,55 %
88	10,21 %
89	10,99 %
90	11,92 %
91	13,06 %
92	14,49 %
93	16,34 %
94	18,79 %
95 et plus	20,00 %